



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/258
14 juin 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-sixième session
Point 29 de la liste préliminaire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SECURITE INTERNATIONALES

Lettre datée du 14 juin 1991, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte, en français et en anglais, de la déclaration concernant l'Afghanistan, qui a été publiée par la Communauté européenne et ses 12 Etats membres le 11 juin 1991 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 29 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Jean FEYDER

* A/46/50.

29

ANNEXE

Déclaration concernant les propositions du Secrétaire général des Nations Unies sur l'Afghanistan, publiée le 11 juin 1991 par la Communauté européenne

La Communauté et ses Etats membres saluent les efforts soutenus du Secrétaire général des Nations Unies et de son représentant personnel, M. Benon Sevan, qui travaillent à promouvoir le dialogue entre parties afghanes sous l'égide des Nations Unies afin de parvenir à une solution politique globale du problème afghan.

Ils soulignent l'importance de ce dialogue en vue de créer un processus de transition devant conduire à l'installation d'un gouvernement pleinement représentatif à Kaboul. Dans ce contexte, ils rappellent l'importance de la participation des représentants de la résistance à ce processus.

La Communauté et ses Etats membres expriment leur souhait qu'un accord pourra se faire sur la cessation des fournitures d'armes aux combattants et qu'un cessez-le-feu acceptable par toutes les parties sera bientôt proclamé en tant qu'un des éléments de ce processus de transition.
